

VILLE DE LAC-MÉGANTIC

AVIS DE PROMULGATION

RÈGLEMENT NO 2023-04

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par la soussignée greffière de la municipalité, QUE : -

Le 21 mars 2023, le conseil municipal de la Ville de Lac-Mégantic a adopté le Règlement n° 2023-04 modifiant le Règlement de gestion des permis et des certificats n° 1327 concernant la bonification réglementaire 2023. Ce projet de règlement limite les permis de construction en zone de développement prioritaire et ajoute une tarification pour les permis d'éclairage de plus de 4 000 lumens.

L'original de ce règlement est déposé au greffe de la Ville dans les archives de l'hôtel de ville, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance, aux heures d'ouverture de bureau.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ à Lac-Mégantic, ce 22^e jour du mois de mars 2023.

M^{me} Nancy Roy,
Greffière